



### Mise à niveau : version 2.5.19 du SATM

Dans le cadre des efforts continus qu'il déploie pour vous offrir un des systèmes d'administration des terrains miniers les plus complets au monde, le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts teste et installe régulièrement des versions mises à jour du Système d'administration des terrains miniers (SATM).

Les applications et fonctions suivantes ont été améliorées ou mises en œuvre récemment :

#### Mises à jour relatives aux travaux d'évaluation :

- Certaines parties du menu « Rapport de travaux » ont été améliorées pour apporter davantage de clarté au moment de « Présenter un rapport de travaux » et « Présenter l'attribution provisoire de crédits » connexe.
- Vous pouvez dorénavant inclure un mélange de texte, de chiffres et de symboles dans les zones de texte pour l'« Unité de travail ».
- Une entrée de distribution de crédits approuvés ne sera plus incluse dans les résumés de claims pour les claims qui sont uniquement utilisés à des fins de contiguïté.

#### Mises à jour relatives à la gestion des clients :

- Un champ de saisie pour une adresse de courriel secondaire a été ajouté à la partie « Mettre un profil de client à jour » pour tous les utilisateurs. Vous pouvez dorénavant saisir et confirmer jusqu'à deux adresses courriel différentes par profil.

#### Rapports :

- NOUVEAU – Rapport de canton. Les utilisateurs du SATM peuvent rechercher les claims actifs, la propriété et la date d'échéance par canton.
- NOUVEAU – Rapport d'agent. Les utilisateurs du SATM peuvent dorénavant rechercher leurs rôles et permissions d'agent pour les clients qu'ils représentent. Veuillez prendre note que les permissions « Inscrire un claim minier » et « Avis du propriétaire des droits de superficie confirmée par le client » ne s'afficheront peut-être pas. Nous continuons de travailler à résoudre ce problème.

#### Visualiseur de carte :

- Sous l'onglet « Je veux... », les utilisateurs peuvent dorénavant trouver de l'information sur des couches cartographiques spécifiques en dessinant un carré.
- Sous l'onglet « Je veux... », les utilisateurs peuvent dorénavant sélectionner les couches cartographiques qu'ils veulent visualiser grâce à l'outil « Changer de couche cartographique visible ».
- Sous l'onglet « Je veux... », la zone de saisie par liste déroulante de la fonction de recherche « Trouver un canton ou une zone d'EDNM » a été améliorée pour se remplir automatiquement.
- La fonction de remplis automatique pour la fonction de recherche a été réglée pour les outils « Effectuer un zoom sur » et « Requête ».
- Les utilisateurs peuvent dorénavant télécharger leurs propres fichiers de forme et fichiers de points (csv, xlsx, gpx) en utilisant l'outil « Télécharger données » dans le menu « Couches cartographiques ».
- Les utilisateurs peuvent dorénavant exporter les dessins sous forme de fichiers de forme en utilisant « Exporter dessins » dans le menu « Balisage et impression » lorsque des dessins sont créés.
- La fonction « Étiqueter la carte » a été supprimée. Les utilisateurs peuvent dorénavant utiliser les outils et styles de dessin « améliorés » du menu « Balisage et impression » et « Reporter une coordonnée » en cliquant droit sur la fenêtre qui affiche la carte.
- Le visualiseur s'ouvre dorénavant à l'onglet « À propos » afin de permettre la consultation rapide du fichier « Aide » en ligne.
- Les étiquettes d'aliénation dessinent dorénavant à une échelle de 1/72 224.
- La couche « Mining Claim Number » inclut dorénavant l'étendue du claim et le numéro de claim pour offrir d'autres options de visualisation des claims miniers.

**Veillez prendre note :** Plusieurs fonctions administratives internes et opérations cartographiques ont été améliorées pour aider le Ministère à offrir un meilleur service à la clientèle.

#### **Demandes d'exclusion de période en raison de la COVID-19 :**

Maintenant que l'Ontario est à la troisième étape de son *Plan d'action pour le déconfinement*, le Ministère ne prolongera pas davantage la période d'acceptation des demandes d'exclusion simplifiées liées à la COVID-19. Nous accepterons les demandes d'exclusion simplifiées pour les **claims dont la date d'anniversaire tombe avant et au plus tard le 31 octobre 2021**. Nous conseillons aux titulaires de claims de planifier leurs programmes de travail en conséquence.

#### **Renseignements :**

Si vous avez des questions concernant le SATM, appelez la Section des terrains miniers au 1 888 415-9845 ou faites-lui parvenir un courriel à [pro.ndm@ontario.ca](mailto:pro.ndm@ontario.ca).